

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la session spéciale du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 24 juillet 2007, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire Francis Bouchard

 Madame la conseillère
 et messieurs les conseillers

 Julie Dubois
 Julien Dufour
 Patrice Imbeault
 Jacques Morris

Sont absents: Pierrette Larouche, conseillère
 Martial Hovington, conseiller

Est également présente : Madame la directrice générale
 et secrétaire-trésorière, Myriam Lessard

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la session;
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la session d'ajournement du 18 juin 2007;
 4. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la session spéciale du 3 juillet 2007;
 5. Ponceau chemin de la Base de Plein-air;
 6. Construction de la caserne - suivi de la rencontre avec FINAR;
 7. Réparations sur la rue du Bosquet;
 8. Programme de mise en valeur de la MRC - Chemin du Lac-à-Raymond et bleuetière;
 9. Demande d'achat d'une partie de terrain au 555, rue Plateau, Bergeronnes;
 10. Avis de motion pour le règlement concernant le développement domiciliaire;
 11. Demande de M. Carol Tremblay du 49, St-Marcellin Ouest, Les Escoumins;
 12. Dossier Bernard Lefebvre - lettre d'opposition et lettre de proposition d'achat de terrain;
 13. Promesse d'achat d'immeuble et bail - Boulangerie d'Hauterive;
 14. Varia;
 15. Fermeture de la session.
-

OUVERTURE DE LA SESSION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

M. Bouchard souhaite la bienvenue à l'assemblée.

07-07-1970 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout des points suivants à l'item « VARIA » et que cet item demeure ouvert :

- Corporation touristique des Bergeronnes;
- Camp de jour;
- Abroger la résolution 07-06-1941, immobilisation du service d'incendie;

07-07-1971 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la session d'ajournement du 18 juin 2007

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la session d'ajournement du 18 juin soit et est accepté tel que lu et rédigé.

07-07-1972 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la session spéciale du 3 juillet 2007

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la session spéciale du 3 juillet 2007 soit et est accepté tel que lu et rédigé.

07-07-1973 Ponceau chemin de la base de Plein-air

ATTENDU QUE suite à la résolution 07-07-1961, la Municipalité a fait l'offre à la Commission scolaire dans le respect de cette résolution;

ATTENDU QUE la Commission scolaire est insatisfaite de la proposition de la Municipalité;

ATTENDU QU'après entente avec eux, le montant à être investi par la Commission scolaire dans la réfection de ce ponceau sera de 600, \$ maximum;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité des Bergeonnes assumera la balance des coûts de réparation de ce ponceau et que la participation financière de la Commission scolaire sera de 600, \$.

07-07-1974 Réparations sur la rue du Bosquet

ATTENDU QUE les effectifs municipaux pour les travaux de voirie sont au minimum;

ATTENDU QUE les travaux doivent être exécutés le plus tôt possible avant la saison hivernale pour réduire les inconvénients aux contribuables touchés par cette problématique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité procède aux dit travaux tels que mentionnés à la résolution 07-06-1944.

07-07-1975 Programme de mise en valeur de la MRC - chemin du Lac-à-Raymond et de la bleuetière

ATTENDU QUE la Municipalité a été accepté pour les travaux décrits dans le formulaire de présentation du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2007-2008, volet II de la MRC, au montant de 57 870, \$ avec une participation financière de la Municipalité de l'ordre de 5 700, \$;

ATTENDU QU'il y a des critères, des autorisations exigées demandées par la MRC à respecter avant le début des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris
Et RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la participation de la Municipalité à ce projet est conditionnelle à la participation financière écrite des propriétaires des terrains sur ce chemin qui seront avantagés par l'amélioration de ce tronçon routier;

QUE la Municipalité doit obtenir l'autorisation de M. Fernand Duchesne pour l'autorisation du droit d'exercer des travaux;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les conditions émises par la MRC dans le cadre de ce programme.

07-07-1976 Demande d'achat d'une partie du terrain par les occupants du 555, rue du Plateau

CONSIDÉRANT QUE la décision prise par le conseil municipal ne convient pas aux occupants du 555, rue du Plateau;

CONSIDÉRANT QUE suite à des consultations par une tierce partie, il y a d'autres possibilités qui peuvent être envisagées :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois;
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris
Et RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité des Bergeronnes abroge la résolution 07-06-1942;

QUE la Municipalité analyse toutes les possibilités pour satisfaire les parties en cause et que ces solutions respectent le règlement sur la visibilité;

QUE le dossier soit sous la responsabilité de l'inspecteur municipal pour cette recommandation;

**AVIS DE MOTION : LE REGLEMENT SUR LES ENTENTES
 PORTANT SUR LES TRAVAUX
 MUNICIPAUX**

Je, soussigné, Jacques Morris, conseiller de la municipalité des Bergeronnes, présente un avis de motion auprès du Conseil municipal de la municipalité des Bergeronnes dans le but que cette dernière adopte à une séance ultérieure un règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux, lequel règlement veut régir le mode suivant lequel la municipalité souhaite gérer le développement du territoire par des promoteurs immobiliers en matière d'infrastructures publiques et résidentiels.

07-07-1977 Dossier Bernard Lefebvre - lettre d'opposition et proposition d'achat de terrain

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas établi clairement et de façon précise les propriétaires des terrains dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QU'il y a possibilité de litige dans ce secteur;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Morris
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois
Et RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité, avant de procéder à la vente d'une parcelle de son chemin verbalisé, donne un mandat à une autorité responsable pour établir de façon précise et sans équivoque les titres des propriétés de ce secteur;

07-07-1978 Boulangerie d'Hauterive - promesse d'achat-bail

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un document « promesse d'achat pour le terrain occupé par la Boulangerie d'Hauterive pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne veut se départir de ce terrain pour le moment;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris
Et RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité signe, comme par les années passées, un bail de location pour une durée d'un an renouvelable, au coût de 250,00 \$ / année;

QUE le bail soit dûment signé par les parties et que toutes les clauses inscrites soient respectées par le locataire et le locateur.

07-07-1979 Abroger la résolution 07-06-1941 concernant les immobilisations du service d'incendie

ATTENDU QUE le conseil municipal avait déjà autorisé la dépense dans le cadre des prévisions budgétaires municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois
APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
Et RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 07-06-1941 soit abrogée;

07-07-1980 Camp de jour

ATTENDU QUE l'organisation de l'École de la Mer propose aux enfants participants au camp de jour (20 enfants app.) de leur remettre un t-shirt;

ATTENDU QUE l'École de la Mer fait une demande de participation verbale d'une contribution financière à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Julien Dufour
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris
Et RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité participe au coût de 10\$ par enfant pour ce cadeau souvenir de leur saison estivale 2007 à l'École de la Mer;

07-07-1981 Fermeture de la session

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois

QUE l'assemblée soit et est levée à 20h05

Francis Bouchard
Maire

Myriam Lessard
Secrétaire-trésorière
et directrice générale